



CC du Val de l'Eyre (Siren : 243301405)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Belin-Béliet                |
| Arrondissement     | Arcachon                    |
| Département        | Gironde                     |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 11/12/2002 |
| Date d'effet     | 11/12/2002 |

## Organe délibérant

|                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Mode de répartition des sièges |                               |
| Nom du président               | Mme MARIE-CHRISTINE LEMONNIER |

## Coordonnées du siège

|                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Complément d'adresse du siège  | Maison de la Communauté de communes |
| Numéro et libellé dans la voie | 20 route de Suzon                   |
| Distribution spéciale          |                                     |
| Code postal - Ville            | 33830 BELIN-BELIET                  |
| Téléphone                      | 05 .5 6. 88 .8 5. 88                |
| Fax                            | 05 .5 6. 88 .8 5. 85                |
| Courriel                       | cdc.val-de-leyre@wanadoo.fr         |
| Site internet                  |                                     |

## Profil financier

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | oui                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | non                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | oui                              |
| Autre taxe  | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 18 002 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 32,93

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

| Dept | Commune (N° SIREN)       | Population |
|------|--------------------------|------------|
| 33   | Belin-Béliet (213300429) | 4 696      |
| 33   | Le Barp (213300296)      | 4 982      |
| 33   | Lugos (213302607)        | 878        |
| 33   | Saint-Magne (213304363)  | 1 009      |
| 33   | Salles (213304983)       | 6 437      |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

| Compétences exercées par le groupement  |
|---|
| <p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif</li> <li>- <i>Contrôle de l'assainissement individuel. Répondant à la notion d'intérêt communautaire : * l'élaboration, la mise en place et la gestion d'un service de contrôle et de suivi de l'assainissement individuel. * l'actualisation des schémas directeurs communaux d'assainissement non collectif, en cohérence avec le zonage d'assainissement défini par chaque commune.</i></li> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</li> <li>- <i>Choix par la communauté de communes, après étude, des modalités de collecte et de traitement des ordures ménagères (régie ou prestataire) et mise en harmonisation sur tout son territoire en tenant compte de l'existant. - Choix par la communauté de communes, après étude, des modalités de gestion des déchetteries (régie ou prestataire) et mise en harmonisation sur tout son territoire en tenant compte de l'existant. Répondent à la notion d'intérêt communautaire, la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, l'organisation, le développement et la gestion des déchetteries communautaires et la lutte contre les dépôts sauvages, ainsi que la création et la gestion d'une déchetterie pour professionnels.</i></li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</li> <li>- <i>Choix par la communauté de communes, après étude, des modalités de traitement des ordures ménagères (régie ou prestataire) et mise en harmonisation sur tout son territoire en tenant compte de l'existant. Répondent à la notion d'intérêt communautaire, la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, l'organisation, le développement et la gestion des déchetteries communautaires et la lutte contre les dépôts sauvages, ainsi que la création et la gestion d'une déchetterie pour professionnels.</i></li> <li>- Autres actions environnementales</li> <li>- <i>Protection, restauration et réhabilitation du petit patrimoine bâti. - Etudes et réalisations dont la mise en oeuvre relève du cadre des schémas départementaux. Répondent à la notion d'intérêt communautaire : * L'aide par fonds de concours des projets présentant un intérêt dans le cadre de la protection, de la restauration et de la réhabilitation du petit patrimoine bâti. * Les actions sur Bassins versants, chemins de randonnées, pistes cyclables.</i></li> </ul> |
| <p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale</li> <li>- <i>Etude, réalisation et gestion de projets à caractère social d'intérêt communautaire.</i></li> </ul>   |

## Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

*Au titre du groupe de compétence Cadre de vie, action sociale et services à la population : La prévention de la délinquance et mise en place d'un Conseil Communautaire de Prévention et de Sécurité.*

## Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- *Etudes générales concourant au développement économique communautaire : Les études, enquêtes et actions de promotion économique. Les études, enquêtes et actions de promotion d'accueil, d'animation et de valorisation des ressources touristiques. - Action de développement économique. - Valorisation des ressources touristiques, rurales, agricoles ou sylvicoles.*

## Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Participation à la création et au fonctionnement d'un centre social et culturel à l'échelle du Val de l'Eyre*

- Etablissements scolaires

- *Construction nouvelle et restructuration lourde d'un montant minimum de 90 000 € HT des bâtiments et équipements scolaires d'enseignement élémentaire et maternel.*

## Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- *Création, réalisation et gestion de ZAC d'intérêt communautaire.*

- Organisation des transports urbains

- *Elaboration, organisation et gestion d'une politique des transports intra et extra communautaires. Répondent à la notion d'intérêt communautaire : La mise en place et la gestion d'un service public de transport à la demande intra et extra communautaire par voie de délégation de compétence avec le Conseil Général de la Gironde.*

- Transport scolaire

- *Organisation et gestion des transports scolaires. Répondent à la notion d'intérêt communautaire : \* Transports scolaires en qualité d'organisateur secondaire, le Conseil Général en étant l'organisateur principal. Il revient à ce dernier de lancer les appels d'offres et de décider de l'attribution des marchés liés aux appels d'offres. Il est également décisionnaire en cas de modifications des circuits ou de créations d'arrêts. \* Pour les communes de Belin-Beliet et de Saint Magne, cette définition de l'intérêt communautaire concerne seulement les collégiens Les aribus, les arrêts de car et la signalisation routière (passages piétons, peinture au sol, panneaux signalétiques) ne sont pas de compétence communautaire. Le programme de matérialisation des points d'arrêts (panneaux type C6), entre dans le champ communautaire (installation, maintenance, remplacement) si la communauté de communes décide d'équiper de cette façon l'ensemble des points d'arrêt de car.*

- Etudes et programmation

*Au titre de l'aménagement de l'espace communautaire, répond à la notion d'intérêt communautaire : - la participation à l'élaboration de schémas de services collectifs, des schémas départementaux, régionaux ou européens ou de contrats de plan incluant le périmètre de la communauté de communes, dans le domaine de ses compétences. - l'étude et la réalisation d'aménagements collectifs susceptibles de développer la culture et le tourisme communautaire. - Les actions tendant à favoriser, à susciter et à entreprendre toutes études et réalisations nécessaires aux opérations de l'espace communautaire.*

## Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- *Création, aménagement et entretien des voies communales d'intérêt communautaire. Sur les voies n'ayant pas un caractère d'intérêt communautaire, la communauté de communes pourra à la demande des communes assurer des prestations dans le cadre de conventions. - Entretien et maintenance des réseaux d'éclairage public.*

|   |
|---|
| Développement touristique   |
| - Tourisme<br>- <i>Valorisation des ressources touristiques</i>   |
| Logement et habitat   |
| - Programme local de l'habitat<br><i>Elaboration, programmation et mise en place d'un Plan Local de l'Habitat. Répond à la notion d'intérêt communautaire : L'élaboration et la mise en oeuvre d'une programmation locale de l'habitat. Ce plan local intercommunal constitue les orientations et objectifs en matière d'habitat, il s'agit donc de la conduite d'une étude. On entend par mise en place le lancement et la réalisation de cette étude.</i> |
| - Politique du logement social  |
| - Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire  |
| - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)<br>- <i>Etude et réalisation d'Opérations d'Amélioration de l'Habitat. Répond à la notion d'intérêt communautaire : La participation financière à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat s'inscrivant dans le programme local de l'habitat.</i>   |
| Autres  |
| - NTIC (Internet, câble...)<br>- <i>La compétence d'aménagement numérique du territoire est confiée au syndicat mixte Gironde Numérique par adhésion de la communauté de communes à celui-ci.</i>   |
| - Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage<br>- <i>Réalisation, gestion et entretien d'aires d'accueil et de passage des gens du voyage dans le cadre du schéma directeur départemental.</i>   |

## Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)  | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 33   | SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)   | SM ouvert   | 766 397    |
| 33   | SYNDICAT MIXTE POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN D'ARCACHON, VAL DE L'EYRE (SYBARVAL) (200001634) | SM fermé    | 144 519    |
| 33   | SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE (253301402)                                     | SM ouvert   | 261 992    |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)